DOCTRINE ÉCONOLOGIQUE · PILIER III

🎯 ALLER DROIT AU BUT

« Ce qui est payé doit être visible. »

Combien, à qui, sous quelle forme, pour quel résultat : l'argent public est documenté, mais dispersé.

[FAIT] Entre 2019 et 2023, les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » ont augmenté de 23 %, à 2,3 Md€ (Cour des comptes).

DEUX COLONNES POUR VOIR CE QUE LE BUDGET NE MONTRE PAS

CE QUI A AUGMENTÉ : LES BESOINS

2019 → 2023

Demandes d'asile	+ 7,4 %
Places d'hébergement	+ 14,7 %

Cour des comptes, février 2025.

CE QUI A AUGMENTÉ : L'ARGENT VERSÉ

Aux associations

Montant 2023	≈ 1,1 Md€
Hausse depuis 2019	+ 52 %

Périmètre large Cour des comptes : 716 M€ en 2019, 1 094 M€ en 2023.

+ 52 %

C'est la hausse des financements publics versés aux associations du champ immigration et intégration entre 2019 et 2023, quand les demandes d'asile progressaient de 7,4 %.

[FAIT] Cour des comptes, rapport de février 2025 : 716 M€ en 2019 et 1 094 M€ en 2023 sur le périmètre large ; plus de 850 M€ pour l'hébergement en 2023 (+ 46 %). Une hausse plus rapide que les besoins ne prouve pas à elle seule un gaspillage : elle impose une explication publique.

LA QUESTION POLITIQUE

Pour une politique publique donnée, le citoyen peut-il savoir combien a été versé, à qui, sous quelle forme et pour quel résultat ? Aujourd'hui, non : l'information existe, mais elle est éclatée entre des dizaines de documents.

[FAIT] donnée sourcée · **[HYPOTHÈSE]** à démontrer · **[ANALYSE]** lecture de la doctrine · **[PROPOSITION]** mesure proposée

ALLER DROIT AU BUT · PILIER III

Trois périmètres à ne jamais confondre

[ANALYSE] Le Pilier III n'accuse pas les associations, les agences ou les opérateurs. Il exige une **vérité des flux** : combien, pour qui, pourquoi, avec quel résultat, et selon un périmètre comparable dans le temps.

PÉRIMÈTRE	CE QU'IL COUVRE	PIÈGE À ÉVITER
Subventions directes	Aides versées directement aux associations, visibles dans certains documents budgétaires.	Ne couvre qu'une petite partie de la réalité économique.
Dispositifs opérés	CADA, hébergement d'urgence, accompagnement, intégration : conventions, prix de journée, prestations.	Économiquement plus réel, mais beaucoup moins lisible.
Périmètre large	Lecture globale de la Cour des comptes : 716 M€ en 2019, 1 094 M€ en 2023.	Ne jamais le comparer aux seules subventions directes.

ANCIENNE FORMULATION À ABANDONNER

« 45 M€ de financement associatif en 2012 » : ce chiffre ne peut pas être présenté comme un total. Pour 2012, le chiffre strict le plus défendable était d'environ 14,6 M€ de subventions directes, hors dispositifs d'hébergement, qui pesaient déjà beaucoup plus.

[ANALYSE] CE QUE CELA DÉMONTRE

Le problème n'est pas l'absence d'information. C'est l'absence d'un tableau public simple, stable, annuel et comparable. L'argent public est documenté, mais dispersé ; contrôlé sur le papier, mais illisible dans son ensemble.

SOUS-AXE RENVOYÉ AU PILIER XII

[HYPOTHÈSE] Les frais monétiques supportés par le commerce de proximité (de l'ordre de 3 à 4 Md€ par an, estimation à consolider) relèvent de la même logique de prélèvements diffus. Ils sont traités dans le **Pilier XII — Friction monétique**.

ALLER DROIT AU BUT · PILIER III

La réforme économique

Phase 1 : rendre visible

1	**UN TABLEAU PUBLIC PAR POLITIQUE SENSIBLE** Chaque année : budget total, subventions, conventions et prix de journée, opérateurs publics, prestataires privés, allocations directes, fonds européens, résultats et évolution sur dix ans à périmètre constant.
2	**CHAQUE INSTRUMENT NOMMÉ** Distinguer systématiquement subvention, convention, marché, prestation, prix de journée, allocation directe et financement européen.
3	**LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES PUBLIÉS** Publier les dix premiers bénéficiaires et, au-delà d'un seuil significatif, chaque bénéficiaire avec le résultat attendu en face de l'enveloppe.
4	**DES SOURCES TRAÇABLES** Classer les sources primaires avec date, référence NOR, montant et périmètre, et interdire les comparaisons publiques sans périmètre précisé.

Phase 2 : auditer, tracer, réallouer

1. Auditer avant de taxer. [PROPOSITION]
Aucune hausse de prélèvement sans audit préalable des masses déjà dépensées, sur dix ans et à périmètre constant.

2. Contrôler et recouvrer. [PROPOSITION]
Tout financement détourné ou non justifié doit être recouvré, et la structure concernée suspendue de financements publics jusqu'à régularisation.

3. Réallouer ce qui est économisé. [PROPOSITION]
Les économies documentées doivent être réorientées vers les priorités à retour national direct : soins, grand âge, industrie, formation technique.

FORMULE FINALE

Ce qui est payé doit être visible. Ce qui est visible peut être contrôlé. Ce qui est contrôlé peut être réalloué.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pilier XII — Friction monétique et commerce de proximité

Sources principales

- Cour des comptes — Financements publics des associations du champ immigration et intégration (février 2025), synthèse de presse
- IFRAP — Les 20 plus importantes subventions 2022 aux associations « Immigration, asile et intégration »

Mise à jour du 2 octobre 2026 · Remplace la version consolidée de mai 2026.

Voir le site Doctrine Économique